

le revenu et d'autres impôts pour ces sommes. Il s'agit du remboursement de frais encourus. Le ministre—ou plutôt le ministre du Revenu national—a droit à nos remerciements pour avoir accueilli les nombreuses instances qu'on lui a présentées. Je remercie le ministre d'en avoir tenu compte dans son budget et d'avoir autorisé cette exemption de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de \$300 pour les pompiers volontaires qui rendent de si éminents services dans un si grand nombre de petites localités au Canada.

Je m'inquiète—et je crois que plusieurs s'inquiètent aussi—des propositions générales relatives aux comptes de dépenses. Je conviens avec le ministre que nous vivons dans un pays de libre entreprise, et que c'est peut-être une façon d'intensifier les ventes—et on en a abusé—mais je serais fort étonné qu'il ne soit pas exact que ceux qui seront les premiers atteints seront les vendeurs qui font du beau travail. Bien que cette question soit considérée comme se prêtant à une discussion très générale, je me souviens que les syndicats ont été ceux qui ont été appelés à se justifier à propos des allocations de ce genre. J'espère que le ministre songe à autre chose que ces petits montants légitimes qui sont nécessaires à ceux que leur travail oblige à voyager dans tout le Canada. J'espère qu'on ne considérera pas ces allocations comme des revenus pour cette catégorie de gens.

Le citoyen moyen aimerait également avoir des éclaircissements à propos de la déclaration du ministre sur les cigarettes. Je ne crois pas que l'opinion générale soit tout à fait celle à laquelle le ministre s'attendait. De deux choses l'une: cela va effrayer ceux qui craignent déjà d'avoir le cancer, du fait que les cigarettes seront désormais de format géant, ou cela va faire des mégots plus longs pour les chômeurs qui les ramasseront dans la rue. Dans les deux cas, la mesure est de valeur douteuse.

**L'hon. M. Fleming:** Le député parle-t-il d'expérience?

**M. Peters:** Je suis toujours heureux de constater que l'intérêt est toujours bien en éveil à la Chambre. Toutefois, si un grand nombre de députés manifestent de l'intérêt à cet égard, aucun ne prend la parole. Les députés doivent posséder un pouvoir de persuasion peu ordinaire pour faire admettre à leurs commettants qu'ils n'ont pas jugé opportun de discuter le budget. Que rien de particulièrement important dans ce budget ne concernait leurs circonscriptions. Qu'ils ne voulaient pas heurter les sentiments de M. Fleming; qu'ils tenaient à laisser congédier M. Coyne et qu'ils avaient hâte que tout cela prenne fin. Il n'en serait pas ainsi dans ma

propre circonscription. Je n'exerce aucun ascendant spécial sur elle, et j'en connais les problèmes, tout comme la population. Le ministre a abordé l'un de ces problèmes en des termes qui indiquent qu'il s'y est au moins arrêté. Je veux parler du problème des pensions transférables.

Il n'y a pas si longtemps, personne ne parlait de pension transférable. Je me rappelle la première fois qu'il en a été question dans les secteurs miniers. Les mineurs travaillaient des années; parfois, il leur fallait se retirer à un âge peu avancé. D'autres fois, ils vivaient jusqu'à l'âge normal de la retraite, pour constater alors qu'aucune somme d'argent, qu'aucun fonds, qu'aucun plan de pension n'existait pour eux. C'était de beaucoup aggravé par le fait qu'ils savaient, dans la majorité des cas, que, lorsqu'ils étaient aptes à travailler, ils ne pouvaient passer toute leur vie dans une mine en particulier, car les mines n'existaient pas aussi longtemps. Pour travailler dans une mine, il fallait être jeune et avoir une bonne santé et à 60, 62 ou 63 ans, le mineur voyait les mines se fermer après qu'il eût travaillé 10 ou 12 ans dans l'une, peut-être 15 ans dans l'autre et autant dans une troisième. Le mineur ne pouvait avoir de régime de pension. Les mineurs s'intéressaient aussi aux rares exploitations disposant d'un plan de pension, mais ces mines s'en servaient comme d'une arme non en faveur des employés mais contre eux. Elles maintenaient les salaires bas en disant aux mineurs qu'ils pouvaient partir s'ils n'étaient pas contents mais qu'évidemment, ils perdraient les contributions accumulées pour la pension. En général, les mineurs n'avaient pas de forte organisation qui pût les défendre; quand ils approchaient de l'âge de la retraite, ils étaient de toute façon congédiés sans toucher les prestations de la caisse.

Par conséquent, l'expérience faite dans l'Ontario septentrional, dans le domaine des pensions est très mauvaise. Je puis dire en toute justice qu'à l'exception de la région de Sudbury où une mine est exploitée depuis longtemps, les arrangements au sujet des pensions dans l'industrie minière en général n'ont donné que des résultats très limités et très mauvais.

La même considération s'applique également à toute l'industrie forestière, avec laquelle j'ai pu me familiariser un peu.

**M. l'Orateur suppléant (M. Chown):** A l'ordre! Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est expiré. La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** Monsieur l'Orateur, l'exposé d'un budget national est une chose très grave. C'est, en réalité, un des